

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 453/2010/CE

ZoneSeal® 3000

Date de revision: 14-sept.-2015

Nombre Revision: 10

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit ZoneSeal® 3000
Code d'identification interne HM004815

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent moussant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Halliburton Energy Services
Halliburton House, Howemoss Crescent
Kirkhill Industrial Estate
Dyce
Aberdeen, AB21 0GN
Royaume Uni

www.halliburton.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail: fdunexchem@halliburton.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 8 08 189 0979 / 1-760-476-3962

Code d'accès de l'intervention en cas d'incident généralisé : 334305

Numéro de contrat : 14012

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Bulgarie	Bulgarian poison centre: +359 2 915-44-09 or +359 2 915-43-46
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja (CKO): (+385 1) 23-48-342 (Poison Control Center (PCC) - Institute for Medical Research and Occupational Health)
Chypre	+210 7793777
Danemark	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790
Italie	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège	Poisons Information (NO):+ 47 22 591300
Pologne	Centre d'information et de contrôle sur les poisons, Varsovie (Pologne) : +48 22 619 66 54 ; +48 22 619 08 97
Portugal	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : + 351 213 303 271
Roumanie	+40 21 318 36 06
Espagne	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Royaume-Uni	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement** **Aucun(e)****Mentions de danger**

Non classé

Conseils de prudence

Aucun(e)

Contient**Substances**

Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.

Numero CAS

NA

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Mélange

Substances	EINECS	Numero CAS	Pourcentage (%)	EU - CLP Substance Classification	N° d'enr. REACH
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	NA	60 - 100%	Sans objet	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. En cas d'irritation ou de difficulté respiratoire, consulter un médecin.

Yeux

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau, consulter un médecin immédiatement si l'irritation persiste.

Peau

Laver au savon et à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

NE PAS provoquer le vomissement. Ne rien administrer par voie orale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun risque significatif prévu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Notes au médecin**

Traiter les symptômes

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau, neige carbonique, mousse, poudre chimique.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers d'exposition particuliers en cas d'incendie**

La décomposition dans le feu peut produire des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers**

Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter des vêtements protecteurs ainsi qu'un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Mettre en place une ventilation adaptée

Voir Rubrique 8 pour toute information supplémentaire

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez des égouts entrants, des voies d'eau ou des basses zones.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la sécurité n'est pas compromise, isoler les déversements et stopper les fuites. Endiguer les déversements avec du sable ou un autre matériau inerte. Ramasser à la pelle et éliminer.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8 et 13 pour toute information supplémentaire

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Se laver les mains après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des oxydants. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec. La durée limite de stockage du produit est de 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Aucune information disponible

Autres recommandations Aucune information disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Substances	Numero CAS	UE	UK	Pays-Bas	France
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numero CAS	Allemagne	Espagne	Portugal	Finlande
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numero CAS	Autriche	Irlande	Suisse	Norvège
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numero CAS	Italie	Pologne	Hongrie	République tchèque
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numero CAS	Danemark	Roumanie	Croatie	Chypre
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur**

Aucune information disponible

Ensemble de la population

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser dans un local bien aéré

Équipement de protection individuelle

Au cas où les mesures de contrôle technique et les pratiques de travail ne suffisent pas pour empêcher les expositions excessives, un hygiéniste industriel ou un professionnel compétent, en fonction de l'application spécifique de ce produit, doit sélectionner un équipement de protection individuelle et en déterminer l'utilisation.

Protection respiratoire

Pas normalement nécessaire. Toutefois si une exposition massive est possible, l'usage du respirateur ci-dessous est recommandé. Respirateur pour poussière/brouillard. (N95, P2/P3)

Protection des mains

Gants imperméables en caoutchouc.

Protection de la peau

Combinaison de travail normale.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité.

Autres précautions:

Aucun(e) connu(e)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Liquide

Couleur: Foncé Marron

Odeur: Âcre

Seuil olfactif: Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

Remarques/ - Méthode

pH :

6.5-8

Point de congélation

Aucune donnée disponible

Point de fusion / intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point / intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

> 93 °C / > 200 °F PMCC

Inflammabilité (solide, gaz)

donnée non disponible

Limite supérieure d'inflammabilité

donnée non disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

donnée non disponible

Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

donnée non disponible

Densité de vapeur

donnée non disponible

Densité

1.17

Hydrosolubilité

Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

donnée non disponible

Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%)	Aucune donnée disponible
Densité de liquide	9.75 lbs/gal @ 20 C
Densité apparente	72.9 lbs/ft3 @ 20 C

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité non attendue.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

10.4. Conditions à éviter

Aucun prévu.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucun(e) connu(e)
Contact oculaire	Risque de lésions oculaires légères
Contact cutané	La fibre de verre enduite est fondamentalement sans danger en l'absence de poussières formées par le matériau remis à nu par abrasion
Ingestion	Des quantités importantes peuvent causer la nausée, des vomissements et la diarrhée.

Effets chroniques/cancérogénicité Il n'existe aucune information indiquant que le produit ou ses composants à une concentration de plus de 0.1 % présentent un danger chronique pour la santé.

Données toxicologiques pour les composants

Substances	Numero CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Substances	Numero	Toxique pour les	Toxique pour les	Toxicité pour les	Toxicité pour le
------------	--------	------------------	------------------	-------------------	------------------

	CAS	algues	poissons	micro-organismes	invertébrés
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Pas d'information disponible	Aucune information disponible	Aucune information disponible	Aucune information disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances	Numero CAS	Persistance et dégradabilité
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances	Numero CAS	log Pow
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Substances	Numero CAS	Mobilité
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux réglementations gouvernementales et locales.
Emballages contaminés Respecter toutes les réglementations gouvernementales et locales en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

IMDG/IMO

Numéro ONU Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction
Classes de danger pour le transport Sans objet
Groupe d'emballage: Non applicable
Dangers pour l'environnement Non applicable

RID

Numéro ONU Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction
Classes de danger pour le transport Sans objet
Groupe d'emballage Non applicable
Dangers pour l'environnement Non applicable

ADR

Numéro ONU Aucune restriction

Nom d'expédition des Nations unies	Aucune restriction
Classes de danger pour le transport	Sans objet
Groupe d'emballage	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Non applicable

IATA/ICAO

Numéro ONU	Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies	Aucune restriction
Classes de danger pour le transport	Sans objet
Groupe d'emballage:	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Non applicable

14.1. Numéro ONU Aucune restriction

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction

14.3. Classes de danger pour le transport Sans objet

14.4. Groupe d'emballage Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationales

EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) Tous les composant sont listes dans l'inventaire.

Statut Inventaire TSCA Tous les composants répertoriés à l'inventaire ou en sont exempts.

Liste canadienne des substances domestiques (DSL) Tous les composants répertoriés à l'inventaire ou en sont exempts.

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) WGK 1: faibles risques pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

Aucun(e)

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

m - masse corporelle

CAS – Chemical Abstracts Service

CLP – RÈGLEMENT (CE) n°1272/2008 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur la Classification, l'Étiquetage et le Conditionnement des substances et mélanges

CE – Commission Européenne

EC10 – Concentration efficace 10%

EC50 – Concentration efficace 50%

CEE – Communauté Économique Européenne

ErC50 – Concentration efficace taux de croissance 50%

Code IBC - Code international pour la construction et l'équipement de navires transportant des matières dangereuses en vrac

LC50 - Concentration létale 50%

LD50 - Dose létale 50%

LL0 - Charge létale 0%

LL50 - Charge létale 50%

MARPOL – Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

mg/kg – milligrammes/kilogramme

mg/l – milligrammes/litre

NIOSH – Institut national américain pour la santé et la sécurité au travail

NOEC – Concentration sans effet observé

NTP – Programme national américain de toxicologie

OEL – Limite d'exposition professionnelle

PBT – Persistant, Biocumulatif et Toxique

PC – Catégorie de produit chimique

PEL – Limite d'exposition permise

ppm – parties par million

PROC – Catégorie de procédé

REACH – RÈGLEMENT (CE) n°1907/2006 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques

STEL – Limite d'exposition à court terme

SU – Catégorie de secteur d'utilisation

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de revision: 14-sept.-2015

Remarque sur la révision

sections de la FDS mises-à-jour:

1

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

Avis de non-responsabilité

Cette information est fournie sans aucune garantie, expresse ou implicite, d'exactitude ou d'intégralité. Les informations ont été obtenues auprès de différentes sources telles que le fabricant et des tierces parties. Ces informations peuvent ne pas être valides dans toutes les situations ou si le produit est utilisé en conjonction avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est entièrement responsable de la détermination d'adéquation de tout autre matériau.

Fin de la Fiche de données de sécurité